Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20261013-DE20261007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20261007

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt six
le: 8 octobre
Pour : 11 Contre :0 Abstention :0
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 2 octobre 2026
PRESENTS : MM VIET C- ANGER M- SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – RENOUARD R- ETIENNE R – LE ROUX N- GUIHARD P- COLLET C – LE BIHAN L- CHEVALIER N- MENEC A – CAILLERE A
Secrétaire : ANGER M.
ABSENTS : CALME M, HUET P.

Rue des 2 ponts : curage sous les deux ponts:

Suite au curage récent de la rigole par les services de la Région au niveau du perthuis, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Bouyat pour un montant de 2 780 € HT pour un curage par aspiration des alluvions accumulés au niveau des deux ponts de la rue principale pour permettre une évacuation rapide des eaux de pluie et d'éviter le débordement du ruisseau qui descend rue de la fontaine et rue saint-joseph.

Affiché le 12 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 12 octobre 2026
Le Maire,
Claude VIET.